



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 29  
Mercredi 16 août 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

communal a donc, lors de sa séance du 10 août 2023, validé les résultats de ladite votation.

Ce résultat est donc définitif et doit, en application de l'article 33 de la loi sur les droits politiques, être publié dans la Feuille officielle d'avis.

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, contre la décision de validation des résultats dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Belprahon, le 16 août 2023

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérant: CFF Immobilier – Gérance IM-BW-PR5-RWT, Pedro Carcedo, rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: B architecture Sàrl, Brice Lachat, rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 1723, au lieu-dit «rue de la Gare 4a», 2738 Court

Patrimoine: bâtiment digne de conservation

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Auer HRC 25

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: domaine ferroviaire

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 9 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Pour toute question, l'administration municipale se tient à disposition au 032 497 71 10 ou à l'adresse [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch).

Court, le 9 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale



### Crémises

#### Avis de construction

Requérant: Alexandre Constantin, Chemin du Nardevin 243, 2746 Crémises

Propriétaires: Alexandre Constantin et Perrine Evard, Chemin du Nardevin 243, 2746 Crémises

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelles N° 132 et 133, au lieu-dit «Les Planches», commune de Crémises

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert pour voitures, pose d'une pompe à chaleur extérieure, côté Est, installation de panneaux photovoltaïques en toiture (parcelle N° 133). Construction de trois garages (parcelle N° 132).

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H

Dérogations: 19 RAC et 10 Règlement assainissement de la commune de Crémises

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale du secrétariat communal, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous aux: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 9 août 2023

Secrétariat communal



### Grandval

#### Patrouille scolaire

Le Conseil municipal a le regret de vous annoncer l'annulation de la patrouille scolaire. Cette patrouille a été mise sur pied il y a quelques années à la demande de parents qui craignaient pour la sécurité de leurs enfants le long de la route cantonale. Cette patrouille a été une réussite grâce au dévouement de certains parents et de personnes en âge de retraite.

La recherche de volontaires pour la période 2023-2024 n'a pas permis de trouver assez de personnes pour la pérennité de ce service.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré pour la sécurité des enfants durant ces quelques années.

Grandval, le 16 août 2023

Le Conseil municipal



### Belprahon

#### Un rendez-vous d'animations au Bibliobus

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations «Ensemble!» avec l'association «Bain de livres».

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus «Bain de livres» qui s'installe à côté de lui. L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges et se dérouleront comme suit:

- accueil puis lecture collective pour les petits (3-8 ans), environ 20 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes
- lecture collective pour les plus grands (7-12 ans), environ 25 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

A Belprahon, l'animation (gratuite) aura lieu le **vendredi 25 août 2023, de 15 h 30 à 17 h 30.**

Belprahon, le 16 août 2023

Le Conseil communal

#### Votation communale du 12 mars 2023

##### Validation des résultats

Lors de la votation communale du 12 mars 2023, le corps électoral de Belprahon a refusé l'objet suivant:

- Le principe de création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val par 58 oui et 108 non.

Le recours formé contre la validité de cette votation ayant été rejeté par la Préfecture, le Conseil

#### Avis aux entreprises sises à Court

À fin juillet 2023, les entreprises industrielles, artisanales, agricoles et du tertiaire recensées à Court ont reçu un courrier de la Municipalité de Court accompagné d'un formulaire à remplir et à retourner à l'administration municipale jusqu'au 31 août 2023. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la perception de la taxe des déchets «entreprises» 2023.

Les entreprises qui n'auraient pas reçu ce courrier et ce formulaire sont priées de s'annoncer auprès de l'administration municipale **d'ici au mercredi 26 août 2023** (rue de la Vallee 19, 2738 Court; [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)). Les documents en question leur seront transmis dans les plus brefs délais.



## Loveresse

Avis de construction

### Modification du permis de construire

Requérant / maître d'ouvrage: Vie d'Entier Sàrl, Rue Lorette 30, 2900 Porrentruy.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Adresse du projet: parcelle N° 541, Le Chêne 6a, 2732 Loveresse

Description du projet: Construction d'un couvert à voitures (nouvelles dimensions).

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: zone Centre Ancien

Dépôt public: du 9 août au 8 septembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 18 juillet 2023

Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 juin 2023

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2023 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 15 septembre 2023. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 17 juillet 2023

Conseil communal

Avis de construction

### Modification du permis de construire

Requérant / maître d'ouvrage: Vie d'Entier Sàrl, Rue Lorette 30, 2900 Porrentruy.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Adresse du projet: parcelle N° 541, Le Chêne 6a, 2732 Loveresse

Description du projet: Construction d'un couvert à voitures (nouvelles dimensions).

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: zone Centre Ancien

Dépôt public: du 9 août au 8 septembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 18 juillet 2023

Conseil communal



## Moutier

Avis de construction

Requérant: Spahiu Fadiu, Rue des Gorges 31, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1228 et 740, Rue des Gorges 29 et 31

Projet: Construction d'une véranda non chauffée au Nord sur terrasse existante et pose d'une pompe à chaleur air/eau au Sud

Zone: H3 pc Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 août 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Diane Daniel, Rue de Chalière 47a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2616, Rue de Chalière 47a

Projet: Agrandissement de l'habitation au Sud, aménagement d'une terrasse, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et installation d'un poêle

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 août 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Jimenez Didier, Chemin des Mûriers 10, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1521, Chemin des Mûriers 10

Projet: Agrandissement de la place de rebroussement avec nouveau mur de soutènement en gabions, remplacement du chauffage à granulés de bois par une pompe à chaleur, diverses transformations, rabaissement du radier de la cave, amélioration des grilles d'évacuation des eaux pluviales et isolation périphérique de l'annexe Est.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 août 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Jacot Rémy, Rue de Chalière 21a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 454, Rue de Chalière 21b

Projet: Changement d'affectation du chalet de location en habitation permanente, agrandissement de 4 fenêtres en façades Nord et Sud

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 août 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Braderie Prévôtoise - Suppression du ramassage de la Tournée Verte

En raison de la Braderie Prévôtoise, le ramassage de la «Tournée Verte» du vendredi 25 août 2023 sera supprimé sur tout le circuit de la Braderie.

Le prochain ramassage dans ce secteur est reporté au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 16 août 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier



## Petit-Val

Appel aux héritiers

Monsieur Charles Albert Bandelier, né le 14 août 1955, originaire de Petit-Val BE, fils de Ernest Eugène Bandelier et Jeanne Bandelier, domicilié à Petit-Val, en séjour au Home Les Lovières à Tramelan, est décédé le 24 mai 2023 à Tramelan.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas connus, le Conseil communal, conformément à l'article 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année, soit jusqu'au 21 juin 2024, en fournissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier doit être adressé à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Souboz, le 21 juin 2023

Conseil communal

### Constitution d'une servitude pour une ligne souterraine en faveur de BKW Energie SA

L'arrêté du Conseil communal du 19 juin 2023, portant sur la constitution d'une servitude sur la parcelle N° 121, appartenant à la Bourgeoisie de Monible, pour le passage d'une ligne électrique enterrée en faveur de BKW Energie SA, aux conditions fixées dans le contrat, comprenant notamment le versement d'une indemnité unique de CHF 5'115.40 a été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 9 août 2023.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, à la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8 (art. 116, alinéa 3 de la loi sur les communes). A qualité pour former recours quiconque est particulièrement atteint par la décision et a un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification (art. 64 de la loi sur la procédure et la juridiction

administratives LPJA). La partie recourante peut se faire représenter par son représentant légal ou un avocat dûment légitimée (art. 15 LPJA)

Souboz, le 16 août 2023

Conseil communal

### Avis de construction

Requérant : Steve Juillerat, Derrière les Maisons 15, 2716 Sornetan

Emplacement : Parcelle N° 158, Derrière les Maisons 15c, Sornetan

N° eBau : 2023-12445

Projet de construction: Construction d'une nouvelle air SRPA en remplacement d'une partie de l'ancienne utilisée comme nouvelle fumière avec réaménagement des abords selon plan

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 16 août 2023

Secrétariat communal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant : M. Markus Müller, représenté par Synchronic, titulaire Böhm, Route de Saint-Loup 4a, 1290 Versoix.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau du bâtiment Champs la Clary 5 sis sur la parcelle N° 1624 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 août 2023

Le chef des travaux publics

### Réaménagement de la gare - Etude de faisabilité

A la suite de la procédure participative pour le réaménagement de la gare, le Conseil municipal remercie la population pour sa participation élevée. Dès lors, une étude de faisabilité a été attribuée au bureau GMA architecture Sàrl à Tavannes, en lien avec le futur réaménagement de la gare par les CFF.

Tavannes, le 8 août 2023

Le Conseil municipal

### Mise au concours - Employé(e) à la police administrative et des constructions

Afin de renforcer le service rendu à la population par son administration, le Conseil municipal souhaite mettre au concours un nouveau poste d'employé(e) à la police administrative et des constructions pour une durée indéterminée, 70-90%.

Le délai de postulation est fixé au 8 septembre 2023. Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, de diplômes et de

références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch).

Le cahier des charges et l'annonce complète sont disponibles sur le site internet de la commune.

Tavannes, le 11 août 2023

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérante : M<sup>me</sup> Nicole Lehmann, représentée par Germinet & Habegger SA, Grand-Rue 38, 2732 Reconvilier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en façade et en toiture des bâtiments Rue de Tramelan 32 et 32a sis sur la parcelle N° 1295 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> Delphine Stalder et M. Lucas Günther, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet : construction d'une maison familiale avec garage, pergola, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques sur la parcelle N° 2338 à la rue du Petit-Bâle en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Marie-France et Yves Bähler, Chemin de la Tour 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet : remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Tour 2 sis sur la parcelle N° 507 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

## Valbirse

### Avis de construction

Requérante : Bourgeoisie de Bévilard, par M. Eric Charpié, Jonction 9, 2735 Bévilard.

Emplacement : parcelle N° 695, au lieu-dit : « Sur Montoz 3 », Bévilard, commune de Valbirse.

Projet : mise aux normes d'une installation d'épuration des eaux usées par la pose d'une mini-STEP et d'un séparateur de graisses.

Dimensions : selon plans déposés. Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Charvet Pascal, Rue du Beurnez 23, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Solex ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 444, Rue du Beurnez 23, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur extérieure au Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art A151 du RCC

Dépôt public du 9 août 2023 au 8 septembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 13 juillet 2023

Commune mixte de Valbirse

### Plan d'aménagement local

Modification mineure du Plan d'Aménagement Local (PAL), selon art. 122 al. 7 OC, relative aux

Plan de Zones d'Affectation (PZA) / Plan de Zones de Protection (PZP) / Règlement Communal de Construction (RCC)

Décision du Conseil Communal

(publication selon art. 122 al. 8 OC)

Le Conseil communal de Valbirse a arrêté, le 10 août 2023, la modification mineure susmentionnée.

La décision du Conseil communal, peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication (soit du 17 août au 15 septembre 2023), faire l'objet d'un recours formé par écrit et congrûment motivé auprès de l'Office cantonal des Affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Unité francophone, Hauptstrasse 2, CP, 2560 Nidau.

Les documents sont déposés à l'Administration communale où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch), rubrique «aménagement local/constructions» (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Bévilard, le 14 août 2023

Au nom du Conseil communal

### Avis de construction

Requérant: M. Johannes Bexkens, Champ Pention 12, 2735 Bévilard.

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, Ch. de la Foule 13, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 267, au lieu-dit: «Champ Pention 12», Bévilard, commune de Valbirse.

Projet: installation d'un nouveau poêle au 1<sup>er</sup> étage ainsi qu'un conduit de fumée avec sortie en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Recensement arch.: objet C, digne de protection et contrat de classement depuis le 31.3.2019.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante: Orval Domus SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 813, au lieu-dit: «Rue des Mésanges», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un immeuble de 10 appartements avec parking souterrain, mise en place d'une pompe à chaleur extérieure et de panneaux photovoltaïques en toiture ainsi qu'aménagement de deux places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogations: art. 80 LR et 10 du règlement communal d'évacuation des eaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

### Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1		04.01.2023	SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				